

Décision

Générale

colonial

Décision n° 21-93-1904 Mouvement.

n° 21-93-1904

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

23 juillet 1904

Numéro JO

n° 93 du 01/08/1904

Date du numéro

1 août 1904

TEXTE INTÉGRAL

il est accordé un congé de trois mois sans solde au Caporal Ismael Ali, de la police urbaine. Les sieurs Seyd Zeu et Oualdé Mikael, agents de la police urbaine, sont licenciés et remplacés, à compter du 16 juillet 1904, par les nonunes Ali Mohamed et Faissa.